

N° 156 (Rectifié)

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1983.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du Code rural relatives aux caisses de Mutualité sociale agricole.

Par M. Louis CAIVEAU,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Jean Beaufort, député, sous le numéro 1908.

(2) Cette commission est composée de MM. Jean-Pierre Fourcade, sénateur, président, Charles Metzinger, député, vice-président, MM. Louis Caiveau, sénateur, Jean Beaufort, député, rapporteurs

Membres titulaires MM. Claude Bartolone, Jean Beaufort, Michel Coffineau, Francisque Perrut, Roland Renard, Jacques Toubon, députés, MM. Bernard Lemané, Henri Collard, Jean Chénoux, Charles Bonifay, Jean Beranger, sénateurs

Membres suppléants M. Lucien Couqueberg, Mme Martine Frachon, M. Robert Le Foll, Mme Eliane Provost, MM. Jean-Paul Fuchs, Joseph Legrand, Antoine Gissingier, députés, MM. Pierre Louvot, Raymond Poiner, Guy Besse, Louis Souvet, Gérard Roujas, Pierre Bastié, Louis Boyer, sénateurs.

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : 502 (1982-1983), 21 et in-8° 1 (1983-1984).

2^e lecture : 69, 108 et in-8° 32 (1983-1984).

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 1759, 1816 et in-8° 459.

2^e lecture : 1882, 1892.

Mutualité sociale agricole.

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission mixte paritaire, chargée, conformément à l'article 45 de la Constitution, de proposer un texte sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du Code rural relatives aux caisses de Mutualité sociale agricole, s'est réunie le mardi 20 décembre 1983 au Sénat.

Sous la présidence de M. Bernard Lemarié, président d'âge, elle a procédé à la désignation de son bureau.

La commission mixte paritaire a désigné M. Jean-Pierre Fourcade, sénateur, en qualité de président et M. Charles Metzinger, député, en qualité de vice-président.

M. Louis Caiveau pour le Sénat et M. Jean Beaufort pour l'Assemblée nationale ont ensuite été nommés rapporteurs du projet de loi au nom de la commission mixte paritaire.

M. Jean Beaufort, rapporteur, a tout d'abord rappelé les modifications apportées par l'Assemblée nationale au texte en deuxième lecture, modifications qui tendaient essentiellement à rétablir son texte de première lecture.

M. Louis Caiveau a marqué son opposition aux points principaux concernant notamment le monopole syndical et l'avis conforme requis des comités de la protection sociale. Il a, ensuite, souligné l'esprit de conciliation dont avait fait preuve le Sénat, en deuxième lecture, en ce qui concerne la représentation des familles aux conseils d'administration des caisses et la procédure de regroupement prévue à l'article 1007 du Code rural.

A M. Jean Beaufort qui a estimé que l'esprit du texte avait été dénaturé par le Sénat, M. Jean-Pierre Fourcade a répondu que la représentation nationale ne devait pas être liée par un accord intervenu entre le Gouvernement et un organisme syndical.

Après un échange de vues auquel ont participé MM. Jean Chérioux, Michel Coffineau et Francisque Perrut, la commission mixte paritaire a constaté qu'elle n'était pas en mesure de parvenir à l'adoption d'un texte commun pour les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du Code rural relatives aux caisses de Mutualité sociale agricole.